

Chers compatriotes.

Une fois les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire confiés à des gouvernants, des représentants et des magistrats, le peuple est censé accepter les décisions prises en son nom. Et ce n'est pas toujours facile, même dans les démocraties où le bulletin de vote paraît souvent une arme dérisoire et déconnectée dans le temps pour s'opposer à un décret ou à une loi estimée injuste. Le contre-pouvoir exercé par les médias n'est pas neutre et manque de poids. C'est pourquoi il existe un arsenal de techniques populaires pour peser sur les décideurs, les faire fléchir ou du moins infléchir, en tout cas pour exprimer un mécontentement. On pense bien sûr aux manifestations plus ou moins spontanées, aux grèves et aux pétitions. Les syndicats, les organisations non gouvernementales, toutes sortes d'associations et de collectifs politisés, jouent aussi un rôle majeur dans la construction et l'expression de ce cinquième pouvoir politique, que j'appelle le pouvoir citoyen.

Les êtres humains sont des animaux sociaux, ils vivent en groupes et en sociétés, mais ce ne sont pas des animaux de meute. Ils conservent en effet toujours, au fond d'eux-mêmes, une petite musique individualiste, susceptible à tout moment de remettre en cause les pouvoirs établis. Du parent à l'enfant, du maître à l'élève, du patron au salarié, du gouvernant au gouverné, toutes les relations qui impliquent un rapport hiérarchique sont rarement de longs fleuves tranquilles. Certes, cela dépend beaucoup du caractère des uns et des autres et de la façon dont s'exerce le pouvoir. Il est des autorités plus naturelles que d'autres, des communications plus habiles que d'autres, des individus plus malléables que d'autres. Il n'en reste pas moins que l'obéissance comme la révolte face à l'autorité procèdent d'enjeux psychologiques complexes dans lesquels la rationalité a rarement sa place. Au niveau politique, la question du rapport à l'autorité est fondamentale, au cœur de l'Histoire. La soumission aveugle au pouvoir a pu provoquer les pires exactions ou des périodes fastes. Mais on peut en dire autant de l'insoumission qui a pu engendrer des anarchies sanglantes comme des changements

salvateurs. Prôner un régime autoritaire ou, au contraire, prôner la révolution permanente, n'a pas beaucoup de sens, tant l'excès mène à l'incertitude et signifie dans les deux cas la disparition du pouvoir citoyen. Celui-ci doit plutôt se penser comme le premier des contre-pouvoirs, qui tente de traduire concrètement et de façon cohérente un agrégat de sensibilités individuelles pour former ce que l'on appelle aujourd'hui l'opinion publique.

Mais on voit tout de suite les limites de ce concept flou d'opinion publique. Il paraît en effet difficile, quel que soit le sujet, de globaliser la diversité des ressentis qui, en plus, dépendent de la qualité de l'information reçue et peuvent évoluer dans le temps. Cela n'empêche pas les politiciens et les médias de se repaître de formules comme « l'opinion publique pense que... », « les Français approuvent » ou « la France est en colère », cherchant ainsi à recevoir l'assentiment du plus grand nombre pour leurs actions, leurs oppositions ou leurs éditoriaux. On s'appuie généralement sur des sondages, ces enquêtes souvent bien légères, toujours plus nombreuses, sur lesquelles on fonde notre fragile « démocratie d'opinion » où le vote devient presque secondaire, en tout cas simple confirmation ou infirmation des sondages. En fin de compte, nous sommes abasourdis par le flot continu des sondages et des informations, ainsi que par les manipulations communicationnelles des minorités et structures agissantes. Et l'opinion publique, si elle existe, n'a pas vraiment de débouché politique concret au quotidien.

On voudrait nous faire croire que certaines institutions remplissent ce rôle d'une forme de démocratie directe qui serait la version opérationnelle de la démocratie d'opinion, comme en Suisse. On pense en particulier au CESE, le Conseil Économique, Social et Environnemental. Cette assemblée, considérée comme la troisième chambre démocratique, rassemble des personnes issues des corps intermédiaires comme les syndicats, les entreprises, les collectivités territoriales, les associations, mais elle n'a aucun pouvoir de décision. On pense aussi à ces conventions citoyennes réunissant des personnes tirées au sort. Censées proposer des mesures issues du bon sens populaire, elles sont victimes des jeux d'influence entre les experts, les médias et les politiques.

Leurs conclusions restent sujettes à caution, comme on l'a vu dans la Convention Citoyenne pour le Climat. Dans tous les cas, ces institutions permanentes ou ponctuelles, ne représentent qu'elles-mêmes. Dans les démocraties, elles ne sauraient se substituer aux décisions issues du suffrage universel via le Gouvernement, via l'Assemblée Nationale ou via... le référendum. C'est là qu'on se pose la question : mais pourquoi donc le référendum n'est-il pas plus utilisé dans notre pays alors que c'est la seule solution pour donner une réalité indiscutable à l'opinion publique ? Il est tout de même étrange que nos gouvernants aient à ce point peur de la décision populaire. Le vote majoritaire n'est-il pas le b.a.ba de la démocratie ? Nos élites penseraient-elles détenir une vérité, une justesse inaccessible à la masse citoyenne ? Ou craignent-elles de perdre certains privilèges en redonnant la parole au peuple ?

Je propose l'instauration d'un Droit de Vêto Populaire. Il s'agit de permettre aux citoyens d'obtenir un référendum pour suspendre puis, si le vote tranche dans cette direction, annuler une loi ou un décret avant son entrée en application, à condition que la mesure n'ait pas été explicitement prévue dans le programme électoral de la majorité au pouvoir ou qu'elle ne résulte pas d'une situation de crise ou d'urgence. C'est l'équivalent d'un RIC, Référendum d'Initiative Citoyenne, dit suspensif. Il pourrait être obtenu par la signature de 5% du corps électoral, soit environ 2 millions et demi de personnes. Une plateforme internet permettra de recueillir les signatures des électeurs facilement, de façon transparente et sécurisée. Le but du Droit de Vêto Populaire est de donner une porte de sortie démocratique et apaisée à la révolte contre une décision gouvernementale brutale ou jugée comme telle, de limiter et de trancher des conflits interminables dans lesquels l'opinion publique est prise en otage entre la communication des gouvernants et celle des agitateurs. Le Droit de Vêto Populaire est une voie sage d'expérimentation du RIC que certains veulent voir comme la solution à tous nos maux mais qui nécessite, je le pense, de la prudence et du temps pour une mise en place plus large.

Voilà, la clef politique n°15, c'est le pouvoir citoyen, le plus fort des contre-pouvoirs, celui qui a fait reculer des gouvernements et parfois conduit à des révolutions. Mais le

pouvoir citoyen souffre de son inorganisation et de son impulsivité, il reflète de multiples sensibilités et motivations parfois contradictoires et peine donc à se concrétiser politiquement. Dans les démocraties modernes, notamment en France, il serait pourtant nécessaire de mieux entendre cette opinion publique pour éviter qu'elle ne s'exprime par une frustration abstentionniste, voire par la violence de quelques individus persuadés de la représenter. La seule issue démocratique est la voie référendaire, à utiliser de façon beaucoup plus simple et plus fréquente, dans un premier temps en permettant au peuple de s'opposer calmement aux décisions gouvernementales les plus discutables. Soyons donc une véritable démocratie !

Je vous remercie de votre écoute et je vous donne rendez-vous le 28 novembre prochain pour la clef n°16. Je vous dis donc : à bientôt !